SOLDIS Info n° 7

Association nationale pour la mémoire des militaires portés disparus en Algérie

" Il ne faut pas les oublier.
Dire seulement leur nom, c'est les défendre, c'est les sauver.
Camarades de régiment, quand vous vous retrouverez, parlez des morts, parlez-en librement, comme s'ils étaient encore vivants....
Ils ne mourront pas tant que nous les aimerons."

Roland DORGELES

SOLDIS INFO N° 7

JANVIER 2019

Merci à ceux qui nous soutiennent

UNC

Souvenir Français (affilié)

ACPG-CATM

FNAM

ASAF

FNAC

Secours de France

SNEMM

UNABCC

UNAALAT

Gueules Cassées Sourire Quand Même
Union des Blessés de la Face et de la Tête
Fondation des «Gueules Cassées»
UBFT

ACUF

F.N.A.P.

ANAAFF/ONU

ANCGVM

SOLDIS est heureuse d'accueillir les logos des associations qui lui apportent leur soutien.
Nous saurons trouver la place…

Le mot du président de SOLDIS

« Nous pensons aux disparus. A ces hommes et à ces femmes, civils et militaires, dont la trace a été perdue. Pour eux, le travail historique et d'ouverture des archives doit se poursuivre. »

Tels sont les termes employés par Mme DARRIEUSSECQ dans le discours qu'elle a prononcé le 5 décembre dernier et qui a été lu lors de toutes les cérémonies organisées en France ce jour-là. Il me semble que c'est la première fois que le sort de nos « *disparus* » est ainsi officiellement évoqué.

Sans aucune modestie, permettez-moi d'y voir le résultat de l'action que nous menons, inlassablement, avec le Groupe de Recherche des Français d'Algérie Disparus en Algérie (G.R.F.D.A.) pour les civils et avec l'aide de chacun des membres de SOLDIS, pour que le dossier des disparus ne soit pas oublié. Nous remercions Mme la Secrétaire d'Etat de ce geste qui témoigne de son intérêt pour ce dossier, comme vous pourrez le lire dans ce bulletin.

Il reste cependant encore beaucoup à faire. Car la situation des disparus et des souffrances qu'ils ont endurées, avec leurs familles, est largement méconnue. Nous avons donc décidé, sans attendre la fin de nos recherches, qui sont en bonne voie, de commencer à diffuser des informations sur certains cas de disparition, afin que l'on ne puisse plus dire « Nous ne savions pas…! »
Vous trouverez donc dans les pages qui suivent quelques cas significatifs, en priant leurs familles et leurs amis de nous pardonner pour cette intrusion douloureuse dans leurs souvenirs. Mais il faut parler d'eux... Jusqu'à ce que leur mémoire soit inscrite dans celle de notre pays.

Au seuil de cette nouvelle année de travail, nous remercions tous ceux qui nous apportent leur aide et tout particulièrement les associations nationales qui nous ont rejoint récemment: l'Association des Combattants de l'Union Française (ACUF), la Fédération Nationale des Amicales Parachutistes (F.N.A.P.), les Anciens du Bataillon de Corée et l'Association Nationale des Croix de Guerre et de la Valeur Militaire (ANCGVM).

Enfin, nous allons franchir une nouvelle étape cette année, avec l'aide précieuse du Souvenir Français, en lançant une souscription nationale destinée à financer le Monument aux Disparus que nous avons prévu d'élever en leur mémoire. Nous comptons sur la mobilisation de tous pour atteindre ce but et nous remercions d'avance tous ceux qui nous aideront à le réaliser. Vous recevrez en temps utile toutes les informations à ce sujet et nous vous invitons d'ores et déjà à les faire circuler autour de vous pour que le maximum de personnes puissent s'associer à cette démarche.

Le général (2S) Henry-Jean FOURNIER
Président de SOLDIS ALGERIE

SGA
Secrétariat général pour l'administration
DIRECTION DE LA MÉMOIRE, DU PATRIMOINE ET DES ARCHIVES

Le danger d'une guerre, c'est de n'y pas mourir

En hommage au Lieutenant Bernard LOUIS, porté disparu le 15 novembre 1955

Extraits de « Ceux de l'Infanterie » de Jean Tournassus (?)

Il y a ceux qui sont morts dans leur corps, petites croix de bois sur des tertres uniformes que la pluie, le vent, l'oubli des hommes égalisent peu à peu. Paix sur eux à jamais !

Ils y a ceux qui sont morts en eux-mêmes, pour avoir voulu tout donner pour une Patrie perdue. Qui leur donnera la Paix ?

Certains soirs, des ombres se lèvent au fond de nos prunelles comme sur un théâtre muet. Ici et là, enroulées de toiles de tente, ou bien couchées sur un brancard, elles attendent, emplissant d'un coup nos pensées. Elles montent, elles se suivent.

On les chasse, mais elles sont encore là, plus nombreuses, serrées l'un contre l'autre. Elles nous submergent de leur monotonie et de leur nombre. On les accepte comme on se rend, les bras levés.

Ombres mortes, plus fortes que nos volontés vivantes. Chacune ne voit que le dos courbé de celle qui la précède et les deux parapets de terre entre lesquelles elles s'enfoncent. Elles montent,. On n'entend autour d'elles que la pluie, la boue. Ombres sans yeux, sans visage, sans gestes. Elles se suivent. Elles portent sur l'épaule le fusil, la musette, le bidon qui frotte la terre.

Des coups de fusil, secs comme des aboiements, coupent le silence, s'arrêtent, reprennent. On tire dans la nuit sans savoir où. On n'entend qu'un martèlement de pas dans la boue. Une fusée, très blanche, passe au dessus d'elles. Elle glisse, éclaire, semble couper le clocher démantelé, lui arracher ses brèches qui s'enfuient en arrière d'elles, et d'un coup, reviennent en place comme un décor. D'un coup, aussi, les ombres s'enfoncent dans la nuit. On ne voit plus rien d'elles.

C'est cela, cela seulement : grandes choses rapetissées à la mesure de nos pensées. Humbles faits plus grands que des vies entières. Souvenirs qui deviennent des énigmes. De tout cela, il ne reste que des anniversaires qui s'usent, s'oublient. Des gestes, des noms, qui s'en souviendra plus tard ?

Anniversaires de ceux qui sont morts à nos côtés, de ceux qui souvent sont morts pour défendre quelque chose alors qu'ils n'avaient rien. Morts oubliés des hommes, mais dont la terre de France garde le SECRET : secret des patries perdues, des drapeaux inaccessibles sur lesquels les taches de sang elles-mêmes n'ont plus de couleur.

Rêves de soldats enfouis aux quatre coins du monde : culottes blanches, buffleteries d'or, culottes rouges, vareuses bleues ou kaki. Chapeaux des mousquetaires, bonnets à poil des grognards, casques des poilus. Armée innombrable dont on entend le piétinement quand la Patrie est en danger.

Rêves de soldats morts pour donner des bornes à la terre de leur Patrie.

Rêves d'hommes morts pour donner des frontières spirituelles à son âme.

Rêves d'hommes, proches du rêve des morts.

Notre Secret, c'est ce lien qui subsiste entre ces morts et nous. Entre Tous ces morts et nous, si chacun peut mesurer sa taille de Français au contact des géants de notre histoire, il est d'autres morts que nous aimons :

Mort, ce grenadier de la Bérésina, enfoncé dans la neige sans que personne l'eût secouru.

Mort, ce Saint-Cyrien de la promotion Montmirail en gants blancs et casoar à la tête de ses hommes.

Mort, ce petit fantassin de 1940 qui s'est fait tuer le dernier sur sa mitrailleuses et dont le visage en tombant a laissé une empreinte dans la poussière.

Morts, ces soldats d'Outre-mer qui ont subi l'agonie des exilés…

Morts, car « quand on pas tout donné pour sa Patrie, on n'a rien donné. »

Texte recopié de sa main
par le Lieutenant Bernard LOUIS,
de la Compagnie Méhariste de l'Erg Oriental
porté disparu en Algérie le 15 novembre 1955

(communiqué par sa famille)

Le drame des Abdellys

Le 6 octobre 2018, la municipalité de MONFAUCON (Dordogne) a organisé, en liaison avec le délégué local du SOUVENIR Français, une journée d'hommage à un enfant du pays, le caporal Michel POMMADE, porté disparu le 1er novembre 1956, aux Abdellys, avec une quarantaine d'autres militaires français, enlevés par les rebelles à la suite d'un coup de main sur leur cantonnement.

Le président de SOLDIS, invité, a prononcé l'allocution qui suit, en présence de la famille et de plusieurs compagnons d'arme.

Caporal Michel POMMADE,

porté disparu le 1er novembre 1956

En ma qualité de président de l'Association SOLDIS ALGERIE qui, depuis 4 ans, s'est donnée pour objectif de veiller sur la mémoire des militaires français qui ont été portés disparus en Algérie, permettez-moi tout d'abord de remercier toutes les personnes qui ont pris l'initiative de cet hommage.

Car, trop souvent, les disparus sont oubliés, méconnus, inconnus et ainsi, ils meurent une seconde fois.

Alors que dans leurs familles, parmi leurs amis et leurs compagnons d'arme, il y a, depuis 56 ans que la guerre d'Algérie est terminée, des hommes et des femmes qui pleurent un être cher, des hommes et des femmes qui n'ont jamais pu faire leur deuil de ces disparitions, des hommes et des femmes qui n'ont même pas une tombe où ils pourraient se recueillir, car les corps des disparus ne sont jamais revenus.

Merci donc à ceux qui n'ont pas oublié, ici à MONFAUCON, cet enfant du pays, Michel POMMADE, un jeune agriculteur, qui est parti, un jour de novembre 1954, pour accomplir son devoir de citoyen …et qui n'est jamais revenu, même dans un cercueil !

Michel POMMADE fut un bon soldat.

D'abord pendant la première partie de son service militaire, qu'il effectue, à partir du 1er novembre 1954, en Allemagne, dans une unité de réparation du Matériel, où il est d'ailleurs nommé soldat de 1ère classe, ce qui témoigne de sa bonne manière de servir.

Au bout de 18 mois de service, il est affecté, le 1er mai 1956, en Algérie, où l'on vient de former une nouvelle unité, le 1er Groupe de compagnies nomades d'Algérie, qui a besoin de nouvelles recrues.

Après avoir traversé la Méditerranée à bord du paquebot « Ville d'Alger », il rejoint sa nouvelle affectation à TLEMCEN le 16 mai 1956. Je ne suis pas certain qu'il ait pu venir embrasser ses parents avant de partir, car en ce temps-là, les choses allaient vite.

Dès son arrivée, il est affecté à la 1ère Compagnie Nomade et participe à de nombreuses opérations avec son unité. Cette compagnie est constituée pour moitié environ de soldats de souche européenne et pour l'autre moitié de soldats de souche nord-africaine, qui effectuent eux aussi leur service militaire.

Michel POMMADE se distingue au combat et obtient une citation à l'ordre de la Brigade le 18 octobre 1956, avec la Médaille de la Valeur Militaire. Mais c'est un garçon modeste : il n'en parle même pas dans la lettre qu'il écrit à son père, Raymond, le 24 octobre. C'est la dernière lettre que sa famille recevra.

Car le drame va se dérouler une semaine après, dans la nuit du 30 octobre au 1er novembre 1956.

La 1ère compagnie vient de s'installer dans un nouveau cantonnement, dans un petit village qui porte le nom des Abdellys, situé à une trentaine de kms au nord-est de TLEMCEN.

La compagnie est installée dans deux granges, dans le village, tandis que son PC se trouve dans une maison, à quelques centaines de mètres de là.

Récemment arrivée sur les lieux, la compagnie n'a pas eu le temps de réaliser un système de sécurité sérieux, d'autant plus que personne ne semble se sentir menacé.

Le soir, la garde est assurée par deux sentinelles qui sont désignées au moment du rapport du soir : un européen et un nord-africain, comme l'imposent les consignes du moment.

Les événements graves ont souvent pour origine une petite erreur, une légère défaillance, qui entraîne de grosses conséquences. Ce soir-là, le 30 octobre 1956, c'est le non-respect de ces consignes qui vont être à l'origine du drame des Abdellys.

Le gradé de quart qui effectue sa ronde vers 22 heures, constate en effet que le soldat européen a permuté avec un nord-africain, à la demande de celui-ci. Mais il ne dit rien, car il ne trouve rien d'anormal.

Puis à 23 h 30, c'est le chef de section, un jeune aspirant qui loge un peu plus loin, qui effectue à son tour une ronde et ne constate rien d'anormal.

Ce qui se passe ensuite, on l'apprendra par des rebelles ayant participé au coup de main et capturés ou ralliés dans les semaines qui suivirent.

Au matin du 1er novembre 1956, l'adjudant de compagnie, un sous-officier nord-africain, constate, en procédant à l'appel du matin, que les locaux occupés par deux sections sont vides. Il y règne un certain désordre et toutes les armes ont disparu des râteliers où elles étaient enchaînées. Etonné, il pense un moment que les sections sont sorties pour une patrouille de nuit, mais il découvre que leur chef, l'aspirant, est bien présent dans sa chambre et n'est au courant de rien.

Aussitôt alertées, les autorités déclenchent des recherches. Le secteur est bouclé, des patrouilles blindées et motorisées s'embusquent un peu partout et des chiens pisteurs sont amenés pour trouver des traces. Mais celles-ci disparaissent au bout d'environ 8 km, à proximité de la route goudronnée qui va des ABDELLYS à TLEMCEN. On fouille alors tous les pitons des alentours, mais le terrain est difficile et on ne trouve aucune trace.

Les disparus sont déjà loin, car leurs ravisseurs les ont fait marcher toute la nuit, puis toute la journée suivante, ce qui les a fait sortir des limites du bouclage mis en place dans la matinée.

Pourtant, le déplacement est difficile, car les rebelles ont enlevé une trentaine d'hommes : 20 européens et 14 nord-africains, qui doivent marcher pieds nus, presque nus, car ils ont été enlevés dans leur sommeil et n'ont pas pu s'habiller. Ils ont aussi les mains attachées. Et puis il faut transporter le matériel et les armes dérobées.

Mais les rebelles connaissent parfaitement le terrain et ils ont forcé leurs prisonniers à marcher, en les menaçant de les tuer, comme ils l'ont fait, quelques heures à peine après leur attaque, en égorgeant le sergent DEUTZER et le nomade BEN AMEUR, sans doute pour faire un exemple.

Ces renseignements ont été fournis, au cours du mois de novembre par des soldats nord-africains qui furent capturés par les forces de l'ordre ou bien qui se sont ralliés.

Ces témoins expliquèrent que la bande rebelle, qui était dirigée avait bénéficié de la trahison d'une dizaine de nord-africains de la 1ère compagnie.

Les rebelles avaient ainsi pu pénétrer dans les locaux de la compagnie, sans tirer un coup de feu, puis ils s'étaient fait remettre les clés des râteliers d'armes, et avaient réveillé les hommes endormis, pour les obliger à les suivre.

Rapidement, les nord-africains furent séparés de leurs camarades européens. Comme cela arrivait souvent, ceux qui refusèrent de rejoindre les rangs de la rébellion furent vraisemblablement aussitôt exécutés.

Quant aux européens, ils furent emmenés vers la frontière marocaine, mais ils ne purent la franchir car la surveillance était trop importante et la bande risquait d'être capturée.

La présence des prisonniers créait d'ailleurs une menace importante, car une colonne de 20 hommes ligotés n'est pas facile à dissimuler, même lorsqu'on leur a fait revêtir des vêtements indigènes.

Le frère de Michel POMMADE, avec sa famille et les autorités, devant le caveau familial où a été apposée une plaque en mémoire du disparu

A l'occasion de cette cérémonie, une délégation de SOLDIS ALGERIE, conduite par le vice-président, M. Jean-Claude LACOMBE, a accompagné le général FOURNIER, ainsi que M. Hubert CHAZEAU, président départemental des CATM et administrateur de SOLDIS.

Il est d'ailleurs vraisemblable que c'est la raison pour laquelle, à un moment donné, les rebelles se sont débarrassés de leurs prisonniers en les exécutant et en camouflant leurs corps, qui pourraient avoir été jetés dans un gouffre.

Auparavant, les rebelles avaient eu l'idée de faire écrire par leurs prisonniers une lettre à leur famille, dont ils avaient enregistré les adresses.

C'est ainsi que, au mois de décembre, alors que les malheureux étaient vraisemblablement déjà morts, un certain nombre de familles reçurent une lettre de leur enfant, disant qu'il était prisonnier mais en bonne santé.

Ces lettres étaient accompagnées d'un courrier d'un organisme du F.L.N. qui confirmait leur détention comme prisonniers de guerre.

Par la suite, plus aucune nouvelle ne parvint aux familles, malgré leurs nombreuses démarches pour savoir ce qui s'était passé. Mais toutes gardèrent l'espoir de les revoir un jour.

Mais l'on n'entendit plus jamais parler de Michel POMMADE et de ses camarades européens et nord-africains faits prisonniers au cours de cette attaque audacieuse.

Il ne reste plus aujourd'hui que le souvenir.

Le souvenir, mais aussi l'espoir que l'on pourra peut-être un jour effectuer des fouilles dans la région où ils ont disparu, pour retrouver leurs dépouilles et les ramener dans leurs cimetières familiaux, auprès des leurs.

En attendant ce jour, il ne faut pas oublier.

C'est pourquoi je remercie le colonel GONTHIER, délégué du Souvenir Français et les personnes qui se sont associées à cet hommage, car, tant qu'il y aura quelqu'un pour évoquer la mémoire de Michel POMMADE et de tous les soldats portés disparus en Algérie, ils ne seront pas vraiment morts, eux qui ne sont « ni morts, ni vivants ».

Les disparus de la Force Locale

Le 1er décembre 2018, le président de SOLDIS a été invité, par un membre de l'association, à se joindre à la cérémonie envisagée par la ville d'AIGURANDE (Creuse) pour rendre hommage à un enfant du pays, le soldat Albert MOREAU, porté disparu le 2 juillet 1962.

Comme il l'avait fait précédemment en Dordogne, le général FOURNIER demanda à pouvoir déposer une gerbe et prononcer une courte allocution pour rappeler les circonstances de la disparition de ce soldat.

Mais les représentants locaux de la FNACA, co-organisateurs de cette manifestation, après avoir consulté leurs instances supérieures, s'opposèrent vigoureusement à sa venue.

Le général FOURNIER se rendit donc la veille à AIGURANDE, pour prononcer un exposé devant les membres de l'association des CATM.

Il est regrettable que certains croient ainsi pouvoir s'approprier le souvenir des morts. Il est vrai que dans ce cas particulier, la situation aurait pu être embarrassante s'il leur avait fallu expliquer pourquoi ce jeune soldat français avait été tué par le FLN, plus de trois mois après le cessez-le-feu...

LA FORCE LOCALE

Avant d'évoquer le cas particulier du soldat Albert MOREAU, porté disparu le 2 juillet 1962, il est nécessaire, tout d'abord, de revenir un instant sur les circonstances dans lesquelles cette disparition a eu lieu.

Cela se résume en 3 dates:

- le 19 mars, proclamation du « cessez-le-feu », qui prévoit notamment deux dispositions importantes:
- le transfert de l'autorité à un EXECUTIF PROVISOIRE, chargé du maintien de l'ordre et de la préparation du référendum .
- la mise sur pied d'une FORCE LOCALE pour le maintien de l'ordre
- le 1er juillet 1962, date du vote pour l'indépendance
- le 3 juillet, la proclamation officielle de l'indépendance

Une fois ce calendrier remis en mémoire, nous allons examiner plus précisément en quoi consistait la FORCE LOCALE.

Le Titre IV du décret organisant les pouvoirs publics en Algérie à la suite du 19 mars prévoit la création d'une FORCE DE L'ORDRE:

Article 19 - Il est créé une force de l'ordre propre à l'Algérie. Cette force de l'ordre est placée sous l'autorité de l'Exécutif provisoire, qui décide des conditions de son emploi

Article 20 – La Force de l'ordre aura un effectif global de 60 000 hommes. Son effectif initial sera de 40 000 hommes.

Il comprendra :

- les auxiliaires de la gendarmerie
- les groupes mobiles de sécurité actuellement existants
- des unités constituées par les appelés d'Algérie, et, éventuellement, par des cadres pris dans les disponibles.

L'Exécutif provisoire a le pouvoir de compléter la force de l'ordre par rappel des réserves instruites.

Article 21 -Le directeur de la force de l'ordre est nommé par décret en accord avec l'Exécutif provisoire

Voici pour la théorie, voyons maintenant comme ces dispositions sont mises en œuvre.

Nous examinerons ici uniquement le cas des unités militaires, en laissant donc de côté les gendarmes et les GMS. Pour les formations militaires, il s'agissait, dans un certain nombre de régiments, de mettre sur pied des éléments de la valeur d'une compagnie.

LA 470e U.F.O.

En ce qui concerne le régiment où servait le jeune Albert MOREAUX, le 6ème régiment d'Infanterie, il s'agissait de mettre sur pied trois unités, qui prirent le nom d'UFL ou d'UFO.

Chacun des trois bataillons du 6ème R.I. eut donc à fournir une UFL (ou UFO):

Chacune de ces compagnies était constitué:

- à 90%, par des militaires français de souche nord-africaine (FSNA), souvent de jeunes appelés effectuant leur service militaire, qui furent récupérés dans diverses formations sans qu'on leur demande leur avis
- les 10% restant étaient fournis par les militaires français de souche européenne (FSE), le plus souvent appelés du contingent eux aussi, choisis pour leurs compétences techniques et sans qu'on leur ait non plus demandé s'ils étaient volontaires.
- Enfin l'encadrement était principalement d'origine FSNA également, mais comme la ressource était limitée dans ce domaine, on désigna d'office des officiers français de souche européenne pour encadrer ces nouvelles unités.

On notera que certains jeunes officiers FSNA refusèrent de servir dans ce genre d'unités, qui étaient destinées, dans l'esprit des concepteurs de la FORCE LOCALE, à devenir l'embryon de l'armée du futur état algérien.

Les directives de mise sur pied de la FORCE prévoyaient les missions qu'elle aurait à remplir:

la surveillance générale du territoire

la protection des personnes et des biens

le maintien de l'ordre

la préparation et la surveillance du bon, déroulement du référendum

Rien que de bien normal, …..si la situation avait été normale.

UNE VERITABLE UTOPIE

Mais ces dispositions relevaient en fait de l'UTOPIE, pour plusieurs raisons:

Tout d'abord, ces unités, constituées à la hâte, de bric et de broc, ne possédaient aucune compétence en matière de maintien de l'ordre et les cadres eux-mêmes n'avaient qu'une expérience limitée, y compris par exemple, en matière de commandement d'une troupe principalement nord-africaine.

Ensuite, ces unités ne disposaient que de capacités et de moyens réduits, bien que l'armée française ait fourni tous les équipements nécessaires, mais avec quand même le souci de ne pas livrer des matériels importants à des unités incertaines. Nous verrons que cette précaution ne s'avérera pas inutile.

Par ailleurs, ces unités ne possédaient aucune cohésion. On peut même penser que les cadres connaissaient à peine le nom des hommes qu'on leur avait confié. De même, l'entraînement, qui contribue fortement à la cohésion et à l'amélioration des relations entre les hommes et les cadres, était inexistant, alors que les missions étaient très spécifiques et auraient exigé une préparation particulière.

Tout ceci ne pouvait que susciter un climat de défiance réciproque, accentuée par le noyautage entrepris pas les éléments FLN, qui encouragèrent systématiquement les désertions.

Le soldat Albert MOREAU

Voilà dans quel genre d'unité fut affecté le soldat de 1ère classe Albert MOREAU.

Il venait d'avoir 21 ans (né le 20.01.1941 à Aigurande (36)

Il était le fils de Marcel MOREAU et de Aline PINGAUD qui étaient cultivateurs au « VIVIER »

Albert MOREAU était célibataire et, comme beaucoup de jeunes Français de cette époque, il était parti « au service », un an avant, en tant qu'appelé du Contingent 61/1A.

Le 3 janvier 1961, il avait tout d'abord rejoint le 126° R.I., à BRIVE LA GAILLARDE, pour y effectuer ses « classes » pendant 4 mois.

Puis il avait été affecté, le 12 mai 1961 au 3ème Bataillon du 6ème R.I. , en Algérie.

C'était un bon soldat, qui avait acquis une bonne expérience pendant son année de service et qui donnait entière satisfaction

C'est sans doute pour cela que, le 1er avril 1962, il avait été détaché, avec une vingtaine d'autres de ses camarades européens, à la 470° U.F.O., pour exercer les fonctions de conducteur d'une camionnette RENAULT, au sein de la Section de Commandement

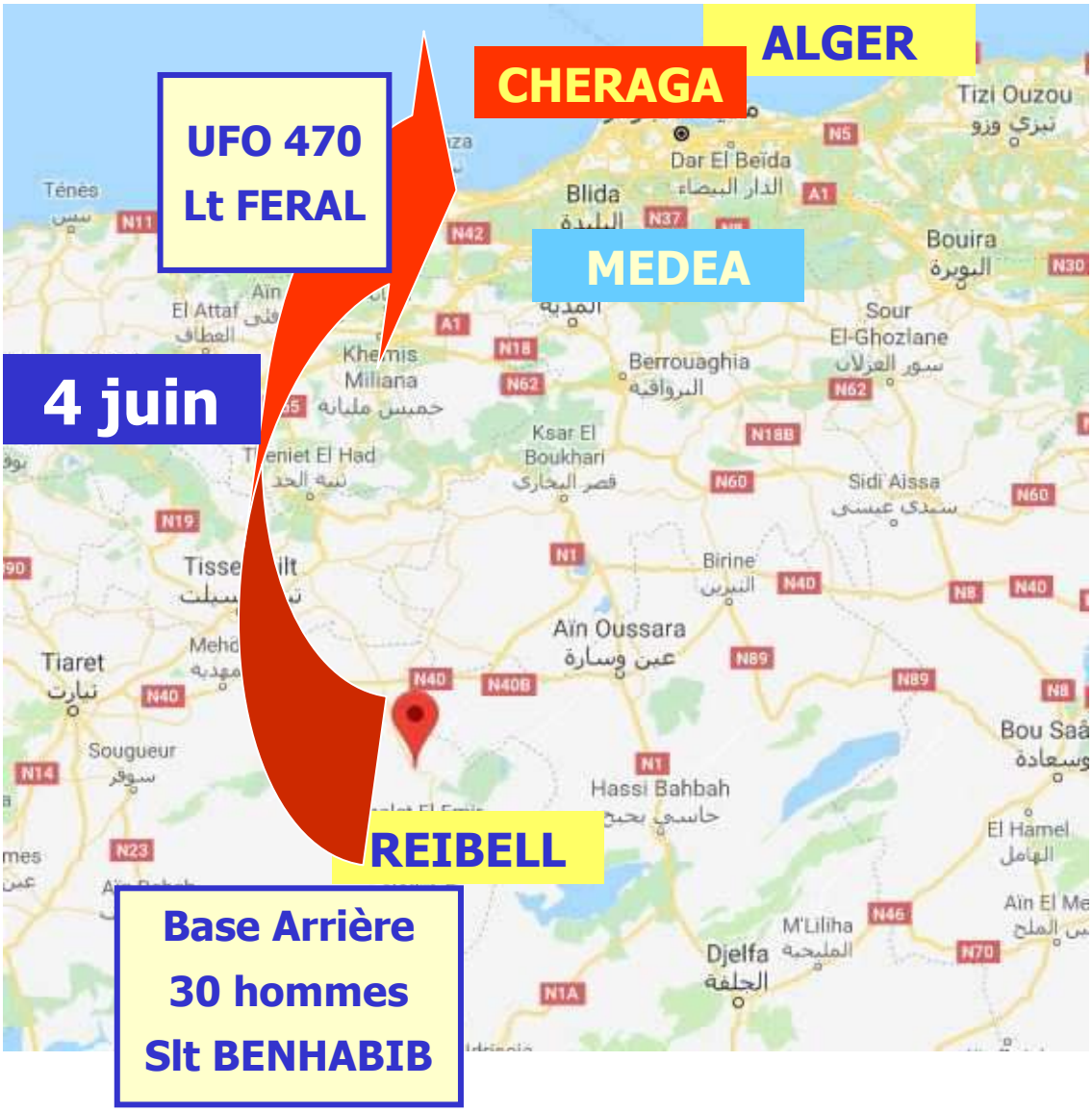

LE RÔLE DE LA 470e U.F.O.

La 470ème UFO s'était tout d'abord implantée à BRAZZA (Zoubiria), à une trentaine de kilomètres au sud de Médéa, où stationnait le 6e R.I.

Au bout d'un mois de quasi inactivité, cette compagnie avait connu une tentative de mutinerie, qui avait entraîné son déplacement dans le Sud, tout d'abord, au camp de BOGHAR, puis, après quelques jours de remise en ordre dans cet ancien camp, la compagnie avait été envoyé dans le petit village de REIBELL, beaucoup plus au Sud et très loin du Régiment

REIBELL est située sur les Hauts plateaux, dans une région, semi-désertique, très isolée.
Cette situation à l'écart de l'agitation qui régnait un peu partout avait permis à l'UFL de retrouver son équilibre et l'ambiance était calme.
Au bout d'un mois, le calme étant revenu, on décida d'envoyer la compagnie à CHERAGA, tout près d'ALGER, pour préparer le référendum. La compagnie partit donc au complet, sous les ordres de son chef, qui était alors le Lieutenant Robert FERAL, commandant provisoirement l'unité.

Mais elle laissa derrière elle un petit élément de commandement, chargé de gérer la Base Arrière.

A CHERAGA, la compagnie fut rapidement reprise par ses démons. Il y eut de nombreuses manifestations d'indiscipline; le drapeau FLN fut exhibé à plusieurs reprises.

Comme dans la plupart des UFL, les militaires FSE de l'unité rejoignirent le 6ème R.I. dans la dernière semaine de juin.

Et le soir du 1er juillet, après le vote, l'unité déserta au complet, en quittant son cantonnement avec armes et bagages.

On s'aperçut alors qu'il manquait deux hommes dans le détachement FSE: Albert MOREAU et son camarade Jean-Claude ROUSSEAU, qui était cuisinier.

Tous deux étaient en effet restés à REIBELL, sous les ordres du Sous-lieutenant BENHABIB qui commandait la base arrière.

Inquiet de leur sort, le commandement demanda à la gendarmerie de REIBELL de récupérer ces deux soldats en vue de les rapatrier ultérieurement sur leur

régiment.

Mais, le 2 juillet au matin, lorsque les gendarmes se présentèrent au cantonnement, le S/Lt BENHABIB, chef de la base arrière, refusa de laisser partir ces deux soldats, qui étaient placés sous sa responsabilité et pour lesquels il n'avait pas reçu d'ordre.

LA DISPARITION

Tout s'accéléra alors très vite.

A REIBELL, le petit détachement apprit la désertion de leurs camarades à CHERAGA et commencèrent à s'agiter. Dans la matinée, une Katiba de la Wilaya 4 vint désarmer les gendarmes, qui se replièrent.

Puis, dans l'après-midi, une autre Katiba, venue cette fois-ci de la Wilaya 6 se présenta au PC de l'UFL pour réclamer ses armes et son matériel.

Le SLT BENHABIB aurait refusé et un combat s'engagea au cours duquel il fut tué, ainsi que les soldats MOREAU et ROUSSEAU.

Ces informations ne furent connues que longtemps après, lorsque, l'année suivante, on parvint à interroger quelques témoins de la région et que les langues se délièrent.

On a donc longtemps cru que l'unité avait déserté en emmenant avec elle les 2 soldats FSE. Mais on trouva ensuite des traces d'impact de balles sur les murs de locaux occupés, prouvant qu'il y avait vraisemblablement un combat.

On apprit au mois d'août que les deux soldats avaient été tués et qu'ils avaient été enterrés à proximité, mais personne ne put se rendre sur place pour effectuer des recherches.

On apprit ainsi que, selon toute vraisemblance, les corps des deux militaires tués (ROUSSEAU et MOREAU), ainsi que leur officier, seraient enterrés à la sortie de CHELLALA-REIBELL, sur la route de TIARET à 600 m- 1 km de la sortie de REIBELL près d'un déversoir voisin d'un dépôt d'ordures.

Mais personne ne put se rendre sur place pour vérifier la chose

LES EXACTIONS CONTRE L'ARMEE

Albert MOREAU et ROUSSEAU ont ainsi rejoint les centaines de militaires français qui ont été PORTES DISPARUS en Algérie.

Paradoxalement, c'est en 1962, alors que les négociations avec les représentants du F.L.N. ont abouti à la cessation (théorique) des hostilités que l'armée française va connaître le plus grand nombre de cas de disparitions. Deux facteurs concourent à ce phénomène.

Le premier est l'observation stricte du cessez-le-feu par les troupes françaises, qui adoptent la plupart du temps une attitude de neutralité, voire de passivité vis-à-vis des exactions commises par des éléments qualifiés « d'incontrôlés ». Pour la population indigène, cet aveu de faiblesse se traduit par un manque de respect total et la mise en danger des individus circulant isolément, à l'occasion des activités de la vie courante. Dès lors, de nombreux soldats vont être victimes d'attentats.

Le second facteur, effet collatéral du premier, est le résultat de la victoire du F.L.N., qui incite de nombreux algériens (que l'on appellera les « martiens », ralliés de la dernière heure, issus du 19 mars 1962) à se donner une respectabilité de combattants en commettant des actes de terrorisme ou de droit commun contre des militaires, en civil comme en tenue.

Dans le cas le moins grave, des militaires français de tous grades seront ainsi, au minimum, interpellés et arrêtés pour quelques heures ou quelques jours, avant que les commissions mixtes d'application du cessez-le-feu permettent de les faire libérer…quand ils n'ont pas été assassinés d'emblée.

Quelques-uns seront maintenus en vie, employés comme travailleurs de force jusqu'à ce que mort s'ensuive, dans des mines par exemple, comme a pu en témoigner le soldat AUSSIGNAC, parvenu à s'échapper de cet enfer.

Mais les témoignages sont rares, car aucun rescapé ne veut se souvenir de cette période difficile….

CONCLUSION

Pour conclure cet exposé des conditions dans lesquelles ont disparu les soldats MOREAU et ROUSSEAU, dont il faut préciser que, contrairement à ce que l'on peut lire sur certains sites Internet, ils ont été les seules victimes au sein des UFL.

Il y a bien eu un autre mort, mais il s'agit en fait d'un assassinat d'un sous-officier européen, pour des raisons qui n'ont rien à voir avec la situation politique du moment.

MOREAU et ROUSSEAU ont donc été les seules victimes européennes de cette idée de FORCE LOCALE, qui a été dissoute peu de temps après l'indépendance, car il était en fait inimaginable, dans un pays comme l'Algérie, de tenter de faire cohabiter « chiens et chats » pour reprendre une formule employée à l'époque.

On associera à leur souvenir celui du sous-lieutenant BENHABIB, qui paya également de sa vie sa fidélité au drapeau français et aux ordres reçus.

Des disparus retrouvés

Les militaires portés disparus en Algérie ont souvent été initialement capturés par l'adversaire, puis pour ceux qui ne furent pas exécutés, maintenus en captivité durant de longs mois.

Lorsqu'ils furent libérés, ils devinrent des « disparus retrouvés ». Car comme en ce temps-là, cette guerre n'en était pas une, ils ne furent jamais des « prisonniers de guerre ».

Leurs conditions de détention furent d'ailleurs très éloignées de ce que les combattants de la Seconde Guerre mondiale ont pu connaître dans les « stalags » allemands. Un sur cinq en est revenu vivant. C'est grâce aux témoignages de ceux-ci que l'on peut reconstituer ce qu'a été le martyr des autres.

Le texte qui suit évoque le cas de deux d'entre eux, les soldats René F…. Et Michel D…., qui ont eu la chance de pouvoir survivre et d'être ainsi libérés, dans le cadre des accords de « cessez-le-feu ».

Leur triste aventure avait commencée le 21 février 1961 alors qu'ils servaient au 39ème Régiment d'Infanterie et appartenaient à la garnison d'un petit poste situé à El KLAA, en Grande Kabylie. Victimes de la trahison d'un sous-officier F.S.N.A., qui ouvrit les portes du poste aux rebelles, ils furent quatre à être capturés et emmenés dans le djebel.

Dépouillés de leurs uniformes et de leurs objets personnels, pieds nus et les mains liées, ils furent emmenés, hagards et abrutis de coups de crosse, dans une terrible marche, de nuit, le long du lit d'un oued, tenus en laisse par leurs ravisseurs.

Vers minuit, les rebelles égorgèrent sous leurs yeux les deux d'entre eux qui n'arrivaient pas à suivre et qui ralentissaient trop la fuite: Guy LELOZ et Louis MILLET.

A l'aube, ils atteignirent une grotte dissimulée dans la végétation et où ils furent jetés au sol, sans ménagement, toujours attachés et sans recevoir ni eau ni nourriture. Ce fut le début d'une captivité qui allait durer 428 jours, entièrement passés sur le territoire algérien, au cours d'une fuite permanente devant les forces de l'ordre, entrecoupée de séjours dans diverses caches ou refuges.

Pour échapper aux ratissages et aux opérations menées par les troupes françaises, leurs geôliers les contraignaient en effet à les suivre dans tous leurs déplacements, tirés par une corde, les mais toujours liées et souvent battus et insultés.

La nourriture était rare et ils ne mangeaient le plus souvent que les restes laissés par leurs gardiens.

Soumis aux mêmes risques qu'eux, ils essuyaient également des tirs et des bombardements de l'aviation lorsque leur détachement était repéré. Naissait alors chez eux l'espoir d'une délivrance, plus fort que la peur d'être tués.

Malgré la fatigue qui s'accumulait peu à peu, les prisonniers dormaient peu, craignant en permanence d'être exécutés sans préavis.

A plusieurs reprises, ils durent ainsi creuser leurs tombes et subir l'angoisse d'un simulacre d'exécution.

Leur moral était également mis à l'épreuve par les menaces que leurs geôliers proféraient à l'égard de leurs familles, dont ils prétendaient connaître les adresses.

La rudesse des traitements subis et des conditions de leur vie quotidienne entraîna diverses affections ou blessures, telles que fracture du nez ou du coude, blessures des pieds, écrasement de doigts, hématomes divers, toutes blessures laissées sans soin.

L'un d'eux, blessé aux pieds lors de la première nuit de fuite, dût se soigner avec des emplâtres de terre.

Mais ils eurent la chance d'être dotés d'une robuste constitution physique qui leur permit de surmonter leurs souffrances et de survivre, acquérant peu à peu la même endurance que leurs gardiens.

Leur malheur prit fin le 26 avril 1962, car ils eurent la chance de faire partie de la petite dizaine de militaires français libérés par l'A.L.N. dans le cadre des accords de cessez-le-feu. Leur libération survint dans un petit village de Grande Kabylie, où ils furent recueillis par des membres d'une Commission mixte, puis aussitôt évacués vers l'hôpital militaire de TIZI-OUZOU.

Malgré ce qu'ils avaient enduré, leur état physique se révéla satisfaisant et, après un rapide examen médical, une nuit à l'hôpital et un interrogatoire

par les services de renseignement, ils furent immédiatement acheminés vers la France, après qu'on leur eût soigneusement recommandé de taire les mauvais traitements subis.

Mais leurs malheurs ne s'achevèrent pas là, car ils ne bénéficièrent alors d'aucune attention que leur situation particulière aurait cependant pu justifier.

Laissés à eux-mêmes dès leur arrivée sur le sol national, sans argent, ils durent regagner par leurs propres moyens leur ville d'origine et avertir eux-mêmes leur famille de venir les chercher en gare.

Leurs blessures, occultées par leur endurance et leur jeunesse qui reprit rapidement le dessus, ne furent pas mentionnées dans leurs dossiers médicaux et un médecin militaire consulté par l'un d'entre eux résuma son état en mentionnant sur le certificat médical délivré : « Asthénie et état général médiocre ».

La presse relata leur libération, mais compte tenu des consignes de silence qu'ils avaient reçu des autorités françaises, personne ne prit conscience de ce qu'ils avaient vécu. Au point qu'ils reçurent des courriers anonymes leur reprochant d'avoir été prisonniers pour éviter le combat.

A ces injustices s'ajouta la défiance de certains de leurs concitoyens, car, immédiatement après leur capture, ils avaient été initialement déclarés déserteurs, nouvelle apportée par les gendarmes à leurs familles, dès lors victimes de l'opprobre général, jusqu'à ce qu'un courrier officiel vienne leur apprendre la situation réelle de leur enfant.

LA SITUATION JURIDIQUE DES ANCIENS « P.G. » d'Algérie

Près de 60 ans après la fin de la guerre d'Algérie, ceux qui ont ainsi souffert d'une captivité très particulière, n'ont bénéficié d'aucun statut spécifique ni d'aucune compensation particulière autres que ce qui est accordé aux anciens combattants de ce conflit. (voir SOLDIS INFOS n° 5)

SOLDIS a été alertée sur ce dossier, dès sa création, par M. Oswald CALEGARI, qui, dans le cadre de l'UNC, avait mené de nombreux travaux à ce sujet dans les années 2000, retrouvant notamment la plupart de ceux qui avaient connu cette situation.

C'est pourquoi, le 1er juillet dernier, un courrier a été adressé à Mme la Secrétaire d'Etat en lui demandant de faire bénéficier la cinquantaine de survivants d'un statut de « Prisonnier de Guerre », qui constituerait une reconnaissance morale de ce que qu'ils ont vécu.

La ministre a répondu le 2 novembre en précisant les règles administratives et législatives en vigueur. Il en résulte notamment que, contrairement à une légende tenace, il n'a jamais existé de « statut » de , prisonnier de guerre, même à la suite des guerres « classiques » comme celle de 1939-45.

Les seules exceptions définies par le Code des Pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre sont les « prisonniers du Viet-Minh » pour la guerre d'Indochine et les « Victime de la captivité en Algérie » (V.C.A.) pour les harkis emprisonnés APRES l'indépendance.

Il ressort de ce constat juridique qu'il existe donc bien un « trou » dans le dispositif existant, pour les militaires ayant été victime de la captivité en Algérie AVANT l'indépendance, pendant la guerre elle-même…!

A défaut d'un « statut » juridique, il ne reste plus qu'à souhaiter que « l'état » de prisonniers de la guerre d'Algérie soit tacitement reconnu, par exemple, par le biais d'une déclaration officielle qui apporterait à ceux qui ont vécu cette triste situation une reconnaissance morale.

Qu'est-ce qu'un « Disparu » ?

Un « disparu » est une personne dont le corps n'a pas été retrouvé ou, dans le cas des militaires, celui dont le corps, relevé sur le terrain, n'a pas pu être identifié.
Cette évocation éveille en chacun de nous les images de la Grande Guerre, durant laquelle des milliers de corps furent à jamais enfouis dans un sol ravagé.
Plus près de nous, les tragiques circonstances de la Seconde guerre mondiale ont également apporté leur lot de disparus au combat, dans les camps et dans les maquis.
On connaît un peu moins le cas des fantômes de la guerre d'Indochine, à jamais engloutis dans la jungle et les rizières. Ils furent pourtant nombreux eux aussi.
Durant la guerre d'Algérie, les « disparus » sont des militaires faits prisonniers, dont le corps n'était pas retrouvé, des militaires disparus en mer, après un naufrage, ou des aviateurs dont l'épave n'a pas été retrouvée. Il y eut aussi quelques accidents (noyade, incendie) qui entraînèrent des disparitions.

Le traitement des disparus

« les disparus: ni morts, ni vivants... »

Pour 1914-1918, on estime les disparitions à près de 400 000 hommes, tous fronts confondus. Les corps retrouvés et non identifiés ont été inhumés dans des nécropoles nationales, situées sur les champs de bataille. Le plus célèbre d'entre eux le Soldat inconnu qui repose sous l'Arc de Triomphe, à Paris.
Les recherches des corps portés disparus durant ce conflit, entreprises dès la fin de la guerre, ont été définitivement interrompues à la fin de l'année 1935. Mais l'on retrouve encore des corps (une dizaine chaque année, dont 2 ou 3 peuvent être identifiés et rendus aux familles)

Pour 1939-1945, des missions de recherche et de rapatriements ont été effectuées jusqu'en 1975 et les corps retrouvés ont été restitués aux familles. Ceux qui n'ont pu être identifiés ou qui n'ont pas été réclamés reposent dans des nécropoles nationales.

Pour la guerre d'Indochine, un protocole, signé avec le Vietnam en 1986, prévoyait un rapatriement des corps inhumés sur place. Entre 1986 et 1987, 24 522 sépultures ont été transférées, provenant des grands cimetières laissés sur place. Mais beaucoup de corps reposant dans des tombes isolées et difficiles à localiser, n'ont pas pu être rapatriés, dont notamment la majorité de ceux qui étaient morts en captivité.

Pour la guerre d'Algérie, le traitement des disparus s'est limité, le plus souvent, à l'aspect juridique du problème. C'est ainsi que les familles n'ont généralement reçu, pour toute information, que:

- dans la semaine de la disparition, un message initial annonçant la disparition
- dans le mois suivant, une lettre de l'autorité militaire d'affectation confirmant la disparition
- en 1963, une information annonçant la mise en œuvre de la procédure de déclaration judiciaire de décès
- dès que celle-ci était prononcée, un courrier annonçant (lorsque les circonstances s'y prêtaient) l'attribution de la mention « Mort pour la France », accompagnée ou non de la Croix de la Valeur Militaire avec citation.

Le 16 octobre 1977, la dépouille d'un « Soldat Inconnu » de la guerre d'Algérie, choisie parmi les corps non identifiés inhumés dans des cimetières en Algérie, est transférée à la nécropole de NOTRE-DAME DE LORETTE, où elle repose aux côtés des Inconnus des autres conflits.

Mais aucune démarche ne fut jamais réellement entreprise auprès des autorités algériennes pour tenter de retrouver des corps et il faut attendre 2007 pour que le dossier des « disparus » apparaisse à l'ordre du jour d'entretiens franco-algériens. Quelques rares démarches, individuelle (Capitaine BOUCHEMAL) ou associative (les disparus des ABDELLYS) se heurtèrent, localement, à d'importantes difficultés et restèrent sans résultat.

A la suite de la création de SOLDIS, le 1er novembre 2014, une réunion est organisée, le 20 janvier 2015, par le Secrétariat d'Etat aux Anciens Combattants qui, depuis cette date, suit ce dossier avec attention, notamment dans le cadre du Comité International de Haut Niveau (C.I.H.N.) qui a été mis sur pied par les gouvernements français et algérien.

L'ASSEMBLEE GENERALE DE SOLDIS

Une partie des participants à l'A.G. 2018

L'Assemblée générale de l'année 2018 s'est tenue le 15 novembre à PERIGUEUX. Le choix de Périgueux s'explique par la présence de nombreux habitants de Dordogne au sein de l'Association (15% environ), ce qui permit de rassembler 21 membres de l'association, renforcés par un nombre important de procurations reçues (69).

Les participants ont notamment salué la présence de M. Oswald CALEGARI, membre du Conseil d'administration en sa qualité de vice-président de l'U.N.C., qu'il représente et qui avait fait l'effort de venir de RAMBERVILLERS, dans les Vosges, où il réside.

En ouvrant la réunion, le président a rappelé que, compte tenu de ses buts spécifiques, l'activité de l'association est totalement orientée vers les travaux de recherche et ne donne pas lieu à d'autres manifestations. Son fonctionnement est donc relativement « virtuel » et la tenue d'une assemblée générale repose avant tout sur une obligation statutaire plus que sur un besoin de fonctionnement. C'est d'ailleurs pourquoi l'Association SOLDIS s'attache à diffuser, deux fois par an, un Bulletin d'information « SOLDIS INFOS » qui fait régulièrement le point des travaux réalisés et maintient le contact avec les membres et les sympathisants.

Le président a ensuite invité les membres présents à observer une minute de silence pour saluer la mémoire des militaires portés disparus en Algérie, qui sont tous membres, à titre posthume, de notre association, en vertu des statuts adoptés par celle-ci lors de sa création.

Le compte rendu complet de l'A.G. fait l'objet d'un envoi séparé, réservé aux membres adhérents.

On se souvient que, suite à la déclaration du Président de la République, le 13 septembre 2018, au sujet des disparus de la guerre d'Algérie, SOLDIS avait immédiatement réagi d'une part, en diffusant aussitôt un communiqué (voir SOLDIS INFOS n° 6) **et d'autre part, en adressant une lettre au Président de la République, à laquelle son cabinet a répondu le 28 novembre.**

Voici ces deux documents.

Suites de la déclaration « AUDIN »

Le 25 septembre 2018

Monsieur le Président de la République,

Les membres de l'Association nationale pour la mémoire des militaires français portés disparus en Algérie (SOLDIS ALGERIE) ont manifesté un grand intérêt pour votre récente déclaration relative à la situation des disparus de la guerre d'Algérie.

Tout d'abord, parce, contrairement aux divers avis émis à cette occasion, nous sommes sans doute les mieux placés, avec les familles des militaires portés disparus en Algérie, pour comprendre la situation créée par ces disparitions, qui font d'un être cher quelqu'un qui n'est « ni mort ni vivant ».
Nous sommes donc particulièrement touchés par la compassion que vous avez manifestée, faisant naître l'espoir dans de nombreux foyers où l'on attend toujours, depuis plus de soixante ans, des nouvelles de celui qui n'est jamais revenu, sans qu'aucune compensation, même morale, ne leur ait été apportée.

Sachant que les militaires disparus qui sont l'objet de notre association sont des soldats que l'Etat français a envoyés remplir une mission en Algérie, nous voulons croire que vous allez pouvoir donner l'impulsion nécessaire pour nous aider à atteindre les buts que nous nous sommes fixés et que je me permets de vous préciser :

- tout d'abord, établir la liste nominative de ces disparus, dont l'Etat ne dispose pas et que nous avons entrepris de dresser depuis quatre ans,
- rédiger ensuite une sorte de Livre d'Or rappelant la mémoire et les visages de ces militaires,
- enfin, pour ces hommes et ces femmes qui n'ont jamais eu de tombeau, leur élever un monument spécifique afin que leurs familles et leurs amis puissent venir s'y recueillir.

A la lumière du geste que vous venez d'accomplir, nous espérons aussi que vous aurez à cœur de manifester à l'égard de ces soldats qui ont rempli leur devoir, la reconnaissance que leur doit la Nation, par exemple en recevant leurs familles à l'Elysée pour leur dire que la France ne les a pas oubliés et qu'elle ne renonce pas à l'espoir de retrouver leur trace et de répondre enfin aux interrogations de chacun.

Vous contribueriez ainsi, monsieur le Président, à apaiser ces mémoires toujours blessées et à faciliter un deuil qui n'a jamais pu s'achever depuis plus de soixante ans.

Au nom de cet espoir, je vous prie de bien vouloir agréer, monsieur le Président de la République, l'expression de ma très haute considération

Général (2S) Henry-Jean FOURNIER
Président de SOLDIS ALGERIE

Monsieur le Président de la République
Palais de l'Elysée - Rue Saint-Honoré
75008 - PARIS

SOLDIS ALGÉRIE
Association nationale pour la mémoire des militaires français portés disparus en Algérie
15 rue Thiers 24 000 PERIGUEUX SIRET 809 582 646 00018
Secrétariat Tél. 05 53 53 12 42 Mél. soldis.algerie@orange.fr
Président : 05.53.55.29.19

PRÉSIDENCE
DE LA
RÉPUBLIQUE

Chef de Cabinet

Paris, le 28 NOV. 2018

Réf. : CA1810 12

La réponse du Président de la République

Monsieur le Président,

Votre correspondance relative aux militaires portés disparus au cours de la guerre d'Algérie est bien parvenue au Président de la République qui m'a confié de soin de vous répondre.

Ce sujet a été évoqué en marge des travaux préparatoires à la déclaration AUDIN et y figure explicitement puisque le chef de l'État rappelle qu'il souhaite « encourager le travail historique sur tous les disparus de la guerre d'Algérie, français et algériens, militaires et civils ».

A ce titre, soyez assuré de l'intérêt avec lequel il a été pris connaissance des attentes exprimées par votre association. Celles-ci ont été transmises à madame la Secrétaire d'État auprès de la Ministre des armées, à qui sont confiées la responsabilité des questions relatives aux anciens combattants et victimes de guerre ainsi que la mise en œuvre des mesures témoignant de la reconnaissance de la Nation envers les personnes affectées par la guerre. Vous serez tenu directement informé par son cabinet des suites envisagées pour accompagner et poursuivre le travail que vous avez entamé.

La guerre d'Algérie est une histoire douloureuse et le Président de la République souhaite précisément y faire face avec courage, sans éluder aucun sujet.

Je vous prie d'agréer, monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

François-Xavier LAUCH

L'Union Nationale des Combattants appuie les travaux de SOLDIS

Lors de son audition devant la Commission de la Défense de l'Assemblée Nationale, le 17 octobre 2018, le général Pierre SAINT-MACARY, président de l'UNC, a évoqué, à propos de la déclaration « AUDIN » du Président de la République, le sort des militaires portés disparus, en brandissant le livre de Jean-Yves JAFFRES.

« Les quelques 550 soldats, prisonniers, disparus, ou torturés par le FLN dont j'ai les noms dans ce livre n'étaient pas des intellectuels politisés, mais de braves jeunes gens effectuant leur service militaire. Pourquoi n'auraient-ils pas, tout autant, bénéficié, 58 ans après, de la compassion sélective du Président de la République? »

LES ACTIVITES DE SOLDIS

A l'HONNEUR

Le 1er septembre 2018, le président de SOLDIS étant empêché, M. Jean-Yves JAFFRES, s'est vu décerner la Médaille Militaire par le général Hugues de QUENETAIN, au cours du congrès de l'UNC d'Ile-et-Vilaine, qui s'est tenu dans sa ville, à Janze.

Rappelons que M. J-Y. JAFFRES est vice-président d'honneur de SOLDIS, dont il est à l'origine des travaux de recherche, à la suite du livre qu'il a publié sen 2009 ur les militaires portés disparus en Algérie.

TOUTES NOS FELICITATIONS A M. JAFFRES

Cérémonie à la Mosquée de Paris

Le 10 janvier 2019, répondant à l'invitation de l'Aumônier en chef musulman de l'Armée, le président de SOLDIS a assisté, à la Grande Mosquée de Paris, à une cérémonie en hommage aux militaires français de confession musulmane morts pour la France.

Cette cérémonie, qui s'est déroulée en présence du recteur de la Grande Mosquée, était placée sous la présidence de Mme DARRIEUSSECQ, Secrétaire d'Etat auprès de la ministre des Armées.

Elle avait pour but d'inaugurer une exposition itinérante, intitulée

« SOLDATS DE FRANCE, l'engagement des soldats musulmans de 1802 à 1962 »

Porteuse de la mémoire de plus de 500 soldats français musulmans portés disparus en Algérie, dont les dossiers sont en cours de vérification, SOLDIS a ainsi pu prendre contact avec les responsables du culte musulman des armées françaises et participer à l'hommage rendu.

Un chaleureux encouragement

Parmi les nombreux courriers reçus, SOLDIS a notamment reçu une lettre d'une famille de disparus, qui résume parfaitement la mission que s'est donnée notre association:

« C'est un grand soutien, pour les familles, de savoir que nos disparus tiennent encore toute leur place dans vos pensées. C'est un peu comme si les membres de l'Association, sans pour autant se connaître, s'appuyaient les uns sur les autres.
Et je peux mieux expliquer ainsi, à mes petits et arrières petits enfants, les raisons de cette fidélité.
Je vous adresse donc un immense MERCI…. »

de Mme F.G. D……. sœur d'un disparu

Et c'est pour nous un grand soutien de savoir que vous être derrière nous. Merci Madame!
Notre vœu le plus cher est que toutes les familles de disparus trouvent chez nous un réconfort et une réponse à leurs interrogations. Elles sont toutes les bienvenues au sein de notre association, sans avoir à payer de cotisation.

Cotisation annuelle
Individuel : 10 euros
Association locale: 30 euros

Association SOLDIS ALGERIE
15 rue Thiers 24 000 PERIGUEUX
Tél. 05.53.53.12.42
Courriel: soldis.algerie@orange.fr